



SERVICE  
DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**DÉLIBÉRATION N°8**  
**CASDIS DU 26 MARS 2025**  
Numéro enregistrement Préfecture : DC-20250326-8

**CREATION DE POSTE**

Sur convocation du 21 février 2025, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le mercredi 26 mars 2025 à 14h30.

**Etaient Présents**

**Avec voix délibérative :**

Monsieur Pascal LEWICKI (en visioconférence), Monsieur Régis VILLEPONTOUX (en visioconférence), Monsieur Christian PONS, Madame Véronique CHASSAIN (en visioconférence), Madame Françoise LAPERGUE (en visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Alfred TERLIZZI (en visioconférence), Madame Dominique BIZAT (en visioconférence), Monsieur Pierre MOLES (en visioconférence), Madame Anne LAPORTERIE

**Avec voix consultative :**

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Monsieur Denis CHOPIN, Sergent-chef Vincent PIGOT, Commandant Clément RENAUD, Colonel Patrick MAGRY, Adjudant-chef Stéphane BERGOUIGNOUX

**Assistaient également :**

Madame Elodie JEURISSEN, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Madame MACHADO ALVES Christine, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame la Préfète du Lot Claire RAULIN, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Madame Marie Ange MAGRE

**Etaient absents / excusés :**

Madame VACOSSIN Amélie, Monsieur Jean Luc MARX, Monsieur Jean Claude SAUVIER, Madame Martine HILT, Madame Marie José SOURSOU, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean Luc ESTRADEL, Sergent-chef Anais AHFIR, Monsieur Claude VIGIE, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur DUHAMEL Mathieu, Madame Edith LAGARDE, Madame Catherine MARLAS, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Jean Marie COURTIN, Caporal Marion SANZ, Madame Laurence MAGINOT, Madame Caroline MEY FAU

---

**Vu** les articles L.1424-1, L 1424-27 alinéa 4, L 1618-2 et suivants du code général des collectivités territoriales

**Vu** la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

**CREATION DE POSTE :****FILIERE SAPEURS-POMPIERS**

- **Création d'un poste de caporal**

Considérant que depuis près de deux ans, un agent contractuel remplace un agent SPP non-officier, en inaptitude opérationnelle de longue durée, suite à un COVID long, dont la situation médicale ne permet plus d'envisager un retour en activité opérationnelle. A ce titre il a été présenté lors du CASDIS du 12 février dernier, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la pérennisation/transformation de ce poste de contractuel en un poste de SPP homme du rang qui a recueilli un avis favorable.

Il vous est donc proposé **la création d'un poste de caporal de sapeurs-pompiers professionnels**, à temps complet, au titre de l'année 2025.

Par conséquent, le CASDIS, après en avoir délibéré, autorise le tableau des effectifs, au titre de l'année 2025, comme suit :

<b>Créations de postes</b>					
<b>Au titre de l'année 2025</b>					
<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Affectation</b>	<b>Temps complet ou on complet (C/NC)</b>	<b>Nbre postes</b>	<b>Date effet</b>
Sapeur-Pompier	Caporal	GT2C	C	1	01/04/2025

**Détail du vote :**

Présents : 10  
 Votants : 10  
 Pour : 10  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



**Pascal LEWICKI**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**Cahors, le 26 mars 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>